

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Œuvre : Decameron](#)[Collection](#)[Structuration](#)
[Corpus : Éditions en langue française - Décaméron](#)[Collection](#)[Édition : 1552](#)
[Guillaume Rouillé](#)[Decameron](#)[Collection](#)[Exemplaire : 1552](#)[Guillaume Rouillé](#)
[Décaméron Marciana](#)[Item](#)[Texte : 1552](#)[Guillaume Rouillé](#)[Décaméron](#)[Dédicace](#)
[française](#)

Texte : 1552 Guillaume Rouillé Décaméron Dédicace française

**Auteurs : Boccace ; Le Maçon, Antoine-Jean
(traducteur)**

Informations générales

TitreTexte : 1552 Guillaume Rouillé Décaméron Dédicace française
Cadre du projetMaster Ca' Foscari 2019-2020

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Les mots clés

[dédicace](#)

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Transcription du texte

TranscriptionA treshaulte et tresillustre Princesse Marguerite de France seur
unique du Roy, Royne de Navarre, Duchesse d'Alençon, & de Berry, Antoine le
Maçon conseiller dudict seigneur, Receveur general de ses finances en
Bourgoigne, Tresorier de l'extraordinaire de ses guerres, & vostre treshumble
secretaire, perpetuelle felicité.

S'il vous souvient (ma Dame) du temps que vous feistes sejour de quatre ou cinq
moys à Paris, durant lequel vous me commandastes (me voyant venu nouvellement
de Florence, ou j'avoye sejourné un an entier) vous faire lecture d'aucunes
nouvelles du Decameron de Bocace, apres laquelle il vous pleut me commander de
traduire tout le livre en nostre langue Françoysse: m'assurant qu'il seroit trouvé
beau, & plaisant, je vous fey lors responce que je sentoye mes forces trop foybles

pour entrepren {A 2 v°} dre une telle oeuvre. Et mes raisons estoient, que Bocace avoit esté (comme j'ay tousjours ouy dire aux plus sçavans) l'homme de toute l'Italie qui a paradvventure le mieux escrit en sa langue que nul autre fit oncques, voyre, jusques à soustenir que Ciceron, ne Demostene n'avoient point mieux, ne plus proprement, & aysement parlé, l'un en Latin, & l'autre en Grec, que Bocace avoit fait en Tuscan, & d'avantage, j'avoys ouy dire à plusieurs de sa nation qu'ilz ne pouvoient penser, ne croire, qu'il fust possible qu'on le sceust bien traduire en François, ne dire tout ce qu'il avoit dit: mesme ayans veu par cy devant quelque telle quelle traduction d'aucuns qui se sont vouluz mesler de le traduire, qui y ont si tresmal besongné qu'il n'est possible de plus. Et eux pensans qu'icelle traduction fust le mieux qu'on eust sceu escrire en François, ont voulu aussi inserer, qu'on ne l'eust sceu mieux rendre en nostre langue qu'il estoit en ladicte traduction: Avecques ce je confesseray certes, qu'en ce temps là trop plus qu'à ceste heure mon opinion estoit, que nostre langue ne fust si riche de termes, & vocables, comme la leur. Apres cela ma principale (ce me semble) & plus raisonnable excuse estoit, la cognoissance que j'avoys de moymesmes qui suis natif du païs de Daulphiné, ou le langage maternel est trop esloigné du bon François & qui n'avoys encores jamais pensé à traduire aucune chose, sçachant tres- {A 3 r°} bien que je ne sçauroye si bien faire, que je n'en receusse plutost blasme que louange, veu mon estat & profession qui requierent employer le temps à autre chose qu'à traduyre livres: Toutesfois, ma Dame, il ne vous pleut recevoir aucune de mes excuses, & me remonstrastes qu'il ne falloit point que les Tuscans fussent en telle erreur de croire, que leur Bocace ne peust estre représenté en nostre langue, aussi bien qu'il est en la leur, estant la nostre devenuë si riche, & copieuse, depuis l'advenement à la couronne du Roy vostre frere, qu'on n'a jamais escrit aucune chose en autres langues qui ne se puisse bien dire en ceste cy: demourant vostre volonté arrestée que je le traduyssie quand j'en auroye le loysir. Quoy voyant & desirant toute ma vie faire plus, si je pouvoye, que le possible pour vous obeïr, je commençay de là à quelque temps à traduyre une desdictes nouvelles, puis deux, puis trois, & finalement jusques au nombre de dix, ou douze, des plus belles que je sceu choisir: lesquelles je laissay voir apres, tant à ceux de la nation Tuscanne, que de la nostre, qui tous me firent acroire qu'elles estoient (sinon bien) au moins tresfidellement traduictes. Parquoy me laissant ainsi doucement tromper (si tromperie y a) je me suis depuis mis à le commencer par un bout, & le finir par l'autre: ayant en toute ma traduction prins peine de ne dire en nostre lan {A 3 v°} que plus ne moins que Bocace a faict en la sienne. En quoy vous pouvez estre assurée, ma Dame, que le desir d'en recevoir aucune louenge n'a tant eu de force à le me faire commencer & achever, comme le seul commandement qu'il vous a pleu me'n faire par plusieurs fois: Mais quand je l'ay depuis veu, & reveu pour le cuidier faire mettre en lumiere, je suis entré en un doubte, comme Bocace mesmes entra en plusieurs, pensant certainement qu'il s'en trouvera bien quelques uns entre ceux qui ne servent en ce monde que de reprendre les oeuvres d'autrui, ou si mieux ne sçavent, s'en mocquer plustost qu'ilz ne sçauroient imiter ceux qu'ilz reprennent, & pareillement quelques femmes desdaigneuses, & sucrées qui s'esbairont (s'ilz se mettent à lire, ou escouter tout le livre, trouvant, peut estre, en quelques lieux aucunes nouvelles, qui sont follastres, & plaisantes) comment moy tant chargé de gros affaires publiques, me suis amusé à les traduyre. Autres diront, puis que je me vouloye mesler de traduyre d'Italien en François, que j'eusse mieux faict d'employer le temps à quelque autre oeuvre de plus grand fruict. A quoy je vueil bien respondre, & assurer les premiers, que je n'y ay jamais consummé jour ne heure, si ce n'a esté ou pour vous obeïr, ou pour quelquefois

recréer l'entendement, & que quant les affaires ont duré, & qu'on m'a faict cest honneur de m'y employer, {A 4 r°} j'ay laissé reposer cest oeuvre, & me suis parforcé de faire mon devoir en ce que j'ay manié au contentement du Roy, & de ses principaux ministres. Et quant aux autres qui voudront dire, que je devoye despendre le temps à traduyre quelque autre livre de plus grand fruit, j'emploieray pour moy en cest endroit, ce que Bocace dit au proesme de sa quatriesme journée, & à la conclusion de son livre ou je les remet. Les asseurant bien qu'ilz ne veirent par aventure de leur vie oeuvre de plaisir d'ou l'on peust plus cueillir de fruit qu'on fera de ceste cy, s'ilz l'y veullent bien chercher: aussi qu'en vouldra faire mal son proffit, le livre ne les en gardera point. Mais s'il vous plaist, ma Dame (puis que le tout provient de vostre commandement & bon vouloir) faire tant de bien à Bocace qui a faict le livre, & à moy, qui l'ay traduit par vostredict commandement, tant d'honneur que d'avouër ledict livre pour bon & digne d'estre veu par tout, vous clorrez la bouche à tous ceux qui voudront mesdire de Bocace, & se mocquer de moy: qui detant moins me soucieray de leur presumptueux, & temeraire parler, comme plus j'estime, & hault louë vostre bon jugement, accompagné de l'auctorité, & grandeur de vostre tant favorable protection, soustien, & adveu: soubz la conduite desquelz nostre Florentin va asseurement commencer à parler le commun langage François ainsi que vous orrez presentement.

Transcripteur.riceMeschini, Giada

Chargé.e de la révisionLagnena, Michela

Analyse du péritexte

Dédicataire(s)De Navarre, Marguerite

Signature du péritexteLe Maçon, Antoine-Jean

Analyse de la nouvelle

Lieux communs

- Eloge
- Modestie

Informations sur la notice

ÉditeurÉquipe Tragiques Inventions, Magda Campanini (Univ. Ca' Foscari-Venezia), Anne Réach-Ngô (UHA, IUUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légalesFiche : Équipe Tragiques Inventions, Madga Campanini (Université Ca' Foscari), Anne Réach-Ngô (UHA, IUUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Dernière mise à jour de la notice25/05/2020

Citer cette page

Boccace ; Le Maçon, Antoine-Jean (traducteur), Texte : 1552 Guillaume Rouillé
Décaméron Dédicace française, 1552

Équipe Tragiques Inventions, Magda Campanini (Univ. Ca' Foscari-Venezia), Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/tragiques-inventions/items/show/9>

Notice créée par [Giada Meschini](#) Notice créée le 12/03/2020 Dernière modification le 29/03/2023
